



Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré

<http://www.sies.fr>

« Choc des savoirs » : le bon sens retrouvé. Pour une École qui INSTRUISE !

Le *SIES*, dont la profession de foi pour les élections professionnelles de 2022 débutait par le slogan « **Pour une École qui instruit ! Pour des professeurs respectés !** », se félicite de voir reprises quelques-unes de ses revendications dans le projet « *Choc des savoirs* » du Ministre Gabriel Attal.

Nonobstant un intitulé maladroit, l'ambition générale affichée par le plan ministériel de **repositionner le Savoir au centre du système** est louable. Il s'agit d'une rupture de paradigme dont il faut se réjouir après des **décennies d'égalitarisme forcé conduisant à un nivellement par le bas** durant lesquelles les réformes calamiteuses consistaient à « *placer l'élève au centre du système* » au détriment du Savoir et à **supprimer ou tenter de supprimer tout ce qui conduit à l'excellence** au motif que tous les élèves n'ont pas les capacités ou le niveau pour y accéder.

Quant à la forme, contrairement à ses prédécesseurs immédiats, le Ministre a pris la peine de s'adresser préalablement aux professeurs avant toute communication publique et médiatique. Il est également appréciable de lire une lettre du Ministre et un dossier de presse dont ne dégouline pas le **jargon pédagogue pédo-centré**.

Le *SIES*, qui a toujours défendu la **transmission des savoirs, des savoir-faire et l'autorité des professeurs**, combattu l'**abaissement des exigences**, la **démagogie** et le **laxisme** et refusé que les professeurs deviennent des **animateurs socio-culturels**, accueille très favorablement le volontarisme et le remarquable courage politique dont fait preuve depuis sa prise de fonctions le Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse sur différents sujets, notamment le **respect de la laïcité et de l'autorité**, le harcèlement scolaire et le **rétablissement des exigences disciplinaires**. Chaque parole et chaque mesure, aussi modestes soient-elles tant le chantier est colossal, tranche avec la **funeste politique des fossoyeurs de l'instruction** : Vincent Peillon, Najat Vallaud-Belkacem et Pap Ndiaye.

Il suffit d'entendre les cris d'orfraie poussés par les syndicats coresponsables du naufrage de l'instruction publique et du laxisme ambiant et de lire certains communiqués d'organisations syndicales d'extrême gauche qualifiant les décisions du ministre de « *réactionnaires* » et « *d'extrême droite* » pour comprendre à quel point certaines mesures décidées par le ministre sont salvatrices pour l'École Républicaine.

Empêcher un élève ne sachant pas lire d'aller en seconde, voire à l'université, est pour certains le comble du « *fascisme* ».

Certains feignent d'entendre des « *bruits de bottes* » quand il est question de **méritocratie républicaine**, de rétablir la notation et de **cesser la folie de l'évaluation « bienveillante » par compétences** dont chacun sait qu'elle ne poursuit qu'un seul objectif : tenter de masquer la baisse du niveau des élèves et généraliser le **passage automatique en classe supérieure façon « tapis roulant » de la maternelle à la terminale quels que soient le niveau et les efforts fournis par l'élève**.

Attendons-nous à ce que ces organisations instrumentalisent une fois de plus les élèves et poussent la « *jeunesse* » à « *bloquer* » (encore et toujours) des établissements scolaires pour manifester « *contre toute sélection* » par le travail et les résultats scolaires et contre les injustices suprêmes que représentent à leurs yeux le fait que l'École ne soit pas « *ludique* » et qu'il faille fournir des efforts pour réussir.

Un certain nombre de mesures présentes dans le projet « *Choc des savoirs* » sont frappées au coin du bon sens ; un bon sens remis et sacrifié sur l'autel de l'idéologie pédagogue par une succession de ministres qui se sont acharnés - avec la complicité des syndicats se revendiquant réformistes et progressistes - sur **un des joyaux de notre Nation, son École Républicaine, jadis enviée par de nombreux pays** et leur servant de modèle, désormais **saccagée et nécessitant une refondation et non une succession de réformes**.

D'autres mesures du Plan ministériel sont en revanche particulièrement contestables, car elles vont inévitablement conduire à une **énième dégradation des conditions de travail des professeurs** sans permettre d'enrayer la chute du niveau global des élèves au collège. Ne voulant pas remettre en question le dogme du « *collège unique* », le Ministre préfère un « *collège modulaire* » avec des « *groupes de niveaux flexibles et adaptables* » uniquement dans deux disciplines (français et mathématiques). Cette modularité s'apparente à une de ces **infernales usines à gaz que seule l'Éducation nationale est capable de concevoir** et dont on peut constater les dégâts en lycée. Le **casernement de fait des professeurs dans leur établissement**, que le *SIES* ne cesse de dénoncer, va inévitablement s'accroître tant les répercussions de cette modularité seront importantes sur leur emploi du temps et aggraveront la **réunionite chronique et stérile** dont souffre notre institution. Le *SIES* revendique la **constitution de « classes de niveaux », que nous appellerons « classes relativement homogènes » afin de ne pas choquer les bien-pensants** qui crient déjà à la « *ségrégation* » ; « *classes de niveaux* » à ne pas confondre avec des classes concentrant les élèves perturbateurs.

Le *SIES* déplore que l'autorité soit la grande absente du projet ministériel. L'École Républicaine, à l'instar de l'ensemble du pays, a un **besoin urgent et vital d'un « Choc d'autorité »** pour ne pas sombrer dans le chaos voulu et entretenu par certains et résultant du laxisme institutionnalisé et de la culture de l'excuse.

Une des principales causes de la baisse du niveau des élèves est le climat scolaire exécrable qui règne dans de nombreuses classes et établissements et qui gangrène désormais tout le pays.

Les meilleures intentions et mesures ne produiront **aucun résultat si les élèves perturbateurs sont maintenus dans l'impunité et laissés en situation d'empêcher le professeur de dispenser son enseignement et les autres élèves d'écouter le professeur et de réaliser leurs apprentissages.**

Le projet ministériel présente plusieurs failles importantes qui pourraient fortement atténuer les effets positifs attendus de certaines mesures.

De nombreuses interrogations persistent après lecture du dossier de presse ministériel.

Le **SIES** est particulièrement dubitatif quant à la pertinence de l'utilisation d'un outil basé sur l'intelligence artificielle pour faciliter le travail des élèves à la maison et leur permettre de réaliser des progrès. **De nombreux élèves ne sont que trop confrontés aux écrans, notamment à cause de parents irresponsables. Le SIES ne croit pas au « miracle numérique » pour combler les carences humaines (pénurie de professeurs titulaires, classes dont l'effectif est trop important, classes hétérogènes) et en matière d'autorité (laxisme, élèves perturbateurs responsables d'une ambiance totalement inopportune aux apprentissages, climat quasi insurrectionnel dans certains établissements).**

Paradoxalement, alors que le Ministre affirme son souhait de « *remettre de l'exigence à tous les étages* », le rectorat de Paris annonce la scandaleuse fermeture à la rentrée 2024 de Classes Préparatoires aux Grands Ecoles, lieux d'excellence par nature. **Le SIES défend l'excellence et le modèle des CPGE. Le Ministre doit intervenir pour qu'aucune CPGE ne ferme.**

Enfin, même si ce n'était pas l'objet des annonces ministérielles, **le Ministre doit faire le constat que le « Choc d'attractivité » attendu ne s'est pas produit et en tirer les conséquences.** Les annonces autour de la prétendue « *revalorisation historique* » des professeurs et CPE n'ont pas provoqué l'augmentation du nombre d'inscrits aux concours. Les professeurs, victimes d'un déclassement social et moral orchestré depuis plusieurs décennies, sont particulièrement pénalisés par l'inflation. **Les traitements doivent être revalorisés sans aucune contrepartie en augmentant fortement la valeur du point d'indice et en revalorisant les grilles indiciaires des différents corps (ajout du même nombre de points d'indice à tous les grades et tous les échelons).**

Les constats : Le ministère écarquille enfin les yeux.

Le ministère de l'Education nationale a enfin à sa tête un Ministre en rupture avec la pensée magique en vigueur depuis plusieurs décennies selon laquelle « le niveau monte ». La baisse catastrophique du niveau des élèves se ressent à l'école primaire, dans le second degré, dans l'enseignement supérieur et a désormais de très graves conséquences sur le marché du travail et l'ensemble de la société française.

Persister dans le déni du grand déclassement national en matière d'instruction devenait un exercice impossible auquel seuls osent encore se livrer des idéologues faisant preuve de la pire mauvaise foi.

Le Ministre reconnaît que l'autorité du professeur a été méthodiquement sapée lorsque sa notation et son avis d'expert sont devenus sans conséquence sur le passage en classe supérieure, sur l'orientation des élèves et l'obtention des diplômes. Il admet - ce qui était de notoriété publique et qui était dénoncé par le **SIES** - que les **notes attribuées aux copies étaient artificiellement réévaluées par l'institution** afin de permettre au plus grand nombre d'obtenir le diplôme national du brevet et **faire du baccalauréat un examen de plus en plus difficile à rater. Ces diplômes ont été dévalorisés**, des élèves et des familles entretenus dans une **illusion de réussite scolaire** avant d'être rattrapés par la cruelle réalité.

La démocratisation et la massification scolaires mal pensées ont détruit les fondements de l'Ecole Républicaine. La méritocratie républicaine, l'émulation, la promotion du travail et des nécessaires efforts à fournir pour progresser, permettant l'extraction d'une élite républicaine ont cédé la place à un égalitarisme institutionnalisé drapé des bonnes intentions de la « lutte contre l'échec scolaire » et du « droit à la réussite ». Le Ministre annonce vouloir « *remettre l'ascenseur scolaire en marche* ». Il faut surtout que l'Ecole puisse à nouveau jouer son rôle « *d'ascenseur social* ».

Les mesures positives du « Choc des savoirs » :

- Le Ministre rappelle, notamment dans la conclusion de sa lettre adressée aux personnels de l'Education nationale, que **la mission des professeurs est d'instruire.** Il distingue d'ailleurs les professeurs des « *membres de la communauté éducative* ». Nous espérons que cet élément de la novlangue pédagogue et son concept fumeux seront prochainement abandonnés.

- La plupart des mesures annoncées dans le dossier de presse de 33 pages visent à remettre le Savoir au centre du système et à permettre une meilleure transmission des savoirs et des savoir-faire.

- Dès la fin de l'année scolaire 2023-2024, **le redoublement ne sera plus exceptionnel à l'école élémentaire. La décision sera prise par l'équipe pédagogique. Le « dernier mot » ne reviendra plus à la famille.** Le ministère revient sur une doctrine introduite en 2014 par Najat Vallaud-Belkacem (décret n° 2014-1377 tirant les conséquences de la loi Peillon n° 2013-595). Le **SIES** approuve cette décision. **Il faut en effet permettre à un élève de combler ses lacunes le plus tôt possible au primaire, cesser de laisser accéder au collège des élèves qui ne savent pas correctement lire, écrire et compter. Il faut également cesser de laisser accéder au lycée des élèves qui ne maîtrisent pas les notions inscrites au programme du collège.** Dans son dossier de presse, le ministère n'aborde malheureusement pas la question du redoublement dans le second degré. Il est regrettable que le Ministre s'arrête en si bon chemin. Le **SIES** attend avec impatience la publication de la circulaire ministérielle annoncée pour le premier trimestre de l'année 2024 pour juger sur pièces. **Rétablir le redoublement est une façon de redonner du sens à la scolarité. De nombreux élèves (et parents) doivent comprendre que la réussite n'est pas un droit, mais qu'elle se mérite et qu'il faut travailler et fournir des efforts pour passer en classe supérieure. Cela permettra également de responsabiliser certaines familles. C'est aussi une façon de restaurer l'autorité des professeurs en combattant l'idéologie de « l'enfant roi » et des « parents consommateurs d'Ecole ».** Un élève ne devrait pas pouvoir dériver du CP à la Terminale sans travailler et quels que soient les résultats qu'il obtient.

- **De nouveaux programmes seront élaborés** et entreront en application à partir des rentrées scolaires 2024 (CP, CE1, CE2) et 2025 (CM1, CM2, sixième). **Ils intégreront des objectifs annuels et non plus par cycle.** Le *SIES* ne peut que souscrire à cette mesure. Le *SIES* s'était en effet opposé en 2013 à la pseudo refondation de l'Ecole du Ministre Vincent Peillon qui - bénéficiant du soutien et des votes de l'UNSA, du SGEN-CFDT et du SNALC et de l'abstention de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP, SNUIP) - avait officialisé l'éclatement du second degré, la primarisation du second degré (cycle de consolidation CM1, CM2, sixième ; conseil école - collège) et la secondarisation de l'enseignement supérieur (bloc Bac - 3 / Bac + 3). Le *SIES* revendique toujours l'abrogation de la loi Peillon d'orientation et de programmation.

- **Manuels obligatoires en mathématiques et en français dans le premier degré. Cofinancement par l'Etat des manuels au CP.** Que tous les élèves puissent bénéficier d'un manuel, ce qui n'est actuellement pas le cas, est une avancée sociale importante qui va dans le sens de la démocratisation de l'instruction.

- **Labellisation des manuels de lecture en CP à compter de la rentrée 2024. Labellisation des manuels scolaires du CP à la sixième à compter de la rentrée 2025. Labellisation de tous les manuels du CP à la Terminale à compter de la rentrée 2026.**

- **Fin de l'augmentation artificielle des notes attribuées au diplôme national du brevet et au baccalauréat (suppression du « correctif académique ») dès la session 2024.** Le *SIES* approuve cette décision visant à rétablir la **crédibilité des examens, la sincérité et la fidélité de la notation.** Le Ministre rompt avec la démagogie et assume que le taux de réussite à ces examens diminue dans le futur puisqu'il redeviendra fidèle à la réalité et au niveau des candidats.

- **Augmentation de la part des épreuves terminales du diplôme national du brevet : 60 % au lieu de 50 % à compter de la session 2025.**

- **Abandon des « compétences ».** Dès la rentrée 2024, le **contrôle continu pour l'obtention du diplôme national du brevet se fondera sur la moyenne des notes de toutes les disciplines en lieu et place des quatre tranches de « compétences » actuelles.** Le *SIES* s'est systématiquement opposé à l'**évaluation par compétences qui constitue la négation du savoir** et revendique le rétablissement de l'évaluation chiffrée de l'acquisition des savoirs et de la maîtrise des savoir-faire. Le *SIES* est par ailleurs également opposé à l'évaluation par compétences des professeurs dans le cadre des « rendez-vous de carrière » mis en place suite à l'approbation du protocole « *Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations* » par les syndicats SE-UNSA, SGEN-CFDT et la FSU (SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP). Le *SIES* revendique le retour de la double notation chiffrée, pédagogique et administrative, à la condition qu'elle soit objective et qu'elle puisse être contestée par le professeur dans le cadre d'une procédure de recours.

- **L'obtention du diplôme national du brevet conditionnera l'entrée en seconde à compter de la session 2026.** Mise en place d'une « prépa-lycée » d'un an pour scolariser les élèves qui n'auront pas obtenu le brevet.

- **Introduction d'une nouvelle épreuve anticipée de culture mathématique et scientifique au baccalauréat en fin de première générale et technologique à compter de la session 2026.** Cette mesure constitue une avancée notable par rapport à la situation actuelle. Cependant, cela ne suffit pas. Le *SIES* rappelle son attachement au baccalauréat comme premier grade universitaire, revendique l'abrogation de la réforme du lycée, le **rétablissement des filières et des épreuves finales, terminales, anonymes et nationales.**

- **Attribution de mentions au Certificat d'Aptitude Professionnelle (AB, B, TB, TB avec félicitations) à compter de la session 2025.**

- **Renforcement des horaires des enseignements généraux de mathématiques, de français et d'histoire-géographie en terminale professionnelle à compter de la rentrée 2024.** Cependant, dans le même temps, le ministère impose une **réforme de la voie professionnelle qui diminue scandaleusement le volume horaire d'enseignement professionnel.** Il faut également augmenter le volume horaire d'enseignement professionnel.

- **Enseignement des mathématiques et du français en seconde et en première professionnelles en groupes à effectifs réduits à compter de la rentrée 2024.**

Les mesures que nous contestons. Nos contre-propositions :

- **Le Ministre peine à s'affranchir des dogmes de l'hétérogénéité et de la - pourtant vaine - tentative d'éradication de tout échec. Il tente de concilier une hétérogénéité qui a pourtant fait la démonstration de ses dérives, notamment lorsqu'elle est très marquée, et une homogénéité dont il connaît les mérites.** Si le souci du Ministre était de ménager les syndicats pédagogistes et de ne pas froisser les syndicats d'extrême gauche, l'objectif est raté ; un centième de ses propositions suffisait quoi qu'il en soit à ce qu'il soit catalogué « *réactionnaire* » et « *d'extrême droite* » par ces derniers. La « *modularité* » et les « *groupes de niveaux* », probablement considérés comme un compromis, ont la faveur du Ministre. Le *SIES* est opposé au collège « *modulaire* » et aux « *groupes de niveaux* » pour deux disciplines seulement (cf. argumentaire en page 1). Le *SIES* revendique la constitution de « *classes de niveaux* ». Il est inacceptable de sacrifier certains enseignements et certaines disciplines. Il est impératif d'augmenter le volume horaire des disciplines réduit comme peau de chagrin. C'est pourquoi le *SIES* revendique l'abrogation de la Loi Peillon et de la réforme du collège Vallaud-Belkacem.

- **La réduction des cours dans les autres disciplines pour augmenter le volume horaire en français et en mathématiques des élèves faisant l'objet d'un « contrat avec la famille de parcours personnalisé et aménagé spécifiquement » est inacceptable.** Aucune discipline ne doit être sacrifiée au collège. Le volume horaire du français et des mathématiques doit être augmenté, sans diminuer celui des autres disciplines.

- **Mise en place de « stages de réussite » durant les vacances scolaires.** Comment croire qu'un élève réalisera en quelques jours le travail qu'il n'a pas accompli durant toute l'année ? Le ministère persiste dans sa volonté d'augmenter la charge et le temps de travail des professeurs et tente de réduire la durée des congés scolaires. La rémunération proposée aux professeurs volontaires dans le cadre du « *pacte* » sous la forme de parts fonctionnelles de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves ne constitue pas une revalorisation, mais une maigre compensation financière en échange d'un travail supplémentaire et de vacances de récupération réduites. La perspective de devoir travailler toujours davantage durant l'année et désormais durant les congés scolaires pour ne pas voir son niveau de vie diminuer est inacceptable ; elle n'est pas de nature à pousser des étudiants à s'inscrire aux concours de l'Education nationale.

- « *L'individualisation des parcours* » au lieu de l'individualisation des remédiations va accroître l'autonomie pédagogique des établissements qui est contraire au principe de l'École Républicaine.

Les failles du plan ministériel. De nombreux questionnements.

Une partie du projet repose sur le pari que les professeurs seront nombreux à se porter volontaires pour intervenir durant les vacances scolaires dans les « *stages de réussite* ». **Que se passera-t-il si le nombre de volontaires pour intervenir dans les « *stages de réussite* » est insuffisant ?**

Le dossier de presse publié par le ministère n'apporte aucune précision quant à la localisation et aux professeurs qui interviendront dans les classes de préparation au lycée qui scolariseront pendant une année les élèves qui n'auront pas obtenu le diplôme national du brevet afin de les mettre au niveau avant un passage possible en seconde. Ces classes seront-elles implantées en collège ou en lycée ?

Le Plan ministériel sous-estime d'une part les pressions extra et intra institutionnelles qui s'exercent et s'exerceront sur les professeurs, les chefs d'établissement et les inspecteurs, d'autre part la capacité d'inertie et de nuisance d'une partie de la profession profondément imprégnée de l'idéologie pédagogique.

Les professeurs qui faisaient preuve d'exigence dans l'enseignement aux élèves dont ils avaient la charge et dans leur notation se sont attiré les foudres de certains inspecteurs et chefs d'établissement et ont parfois subi les pires avanies, soit durant un conseil de classe, soit en étant convoqués dans le bureau du chef d'établissement et parfois au rectorat, soit en étant placés sous la surveillance d'un tutorat visant à les rééduquer pédagogiquement à la « *bienveillance* ». Ces pratiques vont-elles spontanément cesser ? Nous l'espérons sans trop y croire tant l'idéologie guide depuis trop longtemps les actions d'une partie de la hiérarchie.

La carrière des chefs d'établissement est de plus en plus conditionnée à la dictature des « *indicateurs statistiques* » et des « *objectifs* » qu'ils doivent atteindre. Un personnel de direction dont l'établissement présente un taux de réussite au brevet inférieur aux attentes institutionnelles ne verra-t-il plus sa carrière entravée ? Combien résisteront à la tentation de pousser les professeurs à faire preuve de mansuétude dans leur notation afin de pouvoir présenter des indicateurs flatteurs au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale et au Recteur, DASEN et Recteurs étant eux-mêmes évalués en fonction des « *indicateurs statistiques* » et de leurs comparaisons ? Il en va de même dans le premier degré avec le taux de redoublement affiché par chaque école élémentaire et par chaque circonscription. Comment garantir que le jugement de l'inspecteur de circonscription ne sera pas influencé par une volonté de ne pas afficher des « *indicateurs statistiques* » trop défavorables ?

Si le Ministre a sincèrement pour objectif de rétablir l'autorité des professeurs et de préserver leur liberté pédagogique individuelle, il ne pourra pas faire l'économie de rompre avec la logique managériale dans laquelle les personnels de direction ont été entretenus ces deux dernières décennies et de réduire leurs prérogatives en matière de pédagogie. Il ne s'agit pas de remettre en question le minimum nécessaire d'autorité du chef d'établissement et ses prérogatives, mais d'en finir avec le discours selon lequel « *le chef d'établissement est le premier pédagogue de l'établissement* ».

La pression que certaines familles, voire quartiers, exercent de façon croissante sur les professeurs et les autres personnels de l'Éducation nationale sous des formes parfois extrêmement violentes dans un contexte d'impunité et de laxisme ne va malheureusement pas cesser, du moins tant que l'État sera défaillant et renoncera à assumer une de ses fonctions régaliennes qui est d'assurer la sécurité intérieure, le maintien de l'ordre public, de protéger les citoyens et notamment les fonctionnaires. Comment l'institution pourra-t-elle faire face et imposer à des familles le redoublement à l'école élémentaire ou empêcher le passage en lycée d'élèves qui n'ont pas le niveau requis alors que les zones de non-droit se multiplient et que les citoyens sont abandonnés par l'État ?



Le Ministre reste malheureusement au milieu du gué en annonçant **une énième réforme et non la refondation dont l'École Républicaine a impérieusement besoin.** Tout en tirant les conclusions de l'échec des réformes antérieures et de leurs conséquences désastreuses sur le niveau des élèves, il en recycle certains dispositifs (« *contrat avec les familles de parcours personnalisés et aménagés spécifiquement pour certains élèves* », « *modularité* », « *autonomie accrue de l'établissement* »). **En ne voulant pas totalement rompre avec l'esprit qui présidait aux réformes antérieures, les demi-mesures annoncées - dont la plupart sont pourtant positives - risquent de ne pas produire les effets escomptés.**

Jean-Baptiste VERNEUIL - Président du *SIES*

9 décembre 2023 - éditorial du « *Courrier du SIAES - SIES* » n° 99

Pour une École qui INSTRUISE ! Pour des professeurs RESPECTÉS !



*Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré*

<http://www.sies.fr>